



*Vous êtes propriétaire,  
vous louez ou souhaitez  
louer votre logement.*

Dans le cadre de son programme « Habiter Mieux », l'Eurométropole de Strasbourg et l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) vous accordent des aides :

- pour financer des travaux (économie d'énergie, insalubrité, autonomie, sécurité),
- pour la mise en location du logement dont vous êtes propriétaire.



## Pour plus d'informations vous pouvez contacter

### Les espaces info énergie :

#### Alter Alsace Énergies

(spécialisé habitat individuel et copropriétés)

Tél : 03 88 23 33 90 / [eie67@alteralsace.org](mailto:eie67@alteralsace.org)

### La Chambre de Consommation d'Alsace

(spécialisé habitat individuel)

Tél : 03 88 24 96 13 / [chloe.letemplier@cca.asso.fr](mailto:chloe.letemplier@cca.asso.fr)

Conseil juridique :

03 88 24 96 12 / [gilles.didier@cca.asso.fr](mailto:gilles.didier@cca.asso.fr)

et :

#### SOLIHA

20 rue de Rosheim - 67000 Strasbourg

Tél : 03 90 41 40 90



### Pour toute information générale sur le logement :

POINT INFOS LOGEMENT EUROMÉTROPOLE

#### l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL67)

5 rue Hannong / 67 000 Strasbourg

Tél : 03 88 21 07 06 / [www.adil67.org](http://www.adil67.org)

Le service de l'Habitat de l'Eurométropole

[habitat@strasbourg.eu](mailto:habitat@strasbourg.eu)

**adil**<sub>67</sub>

Ville & Eurométropole  
de Strasbourg  
1 parc de l'Étoile  
67076 Strasbourg Cedex  
03 68 98 50 00  
[www.strasbourg.eu](http://www.strasbourg.eu)

Strasbourg.eu  
eurométropole



Welcome Byzance

*mieux*

**rénover**

mon

**LOGEMENT**

**LOCATIF**

## VOUS SOUHAITEZ RÉALISER DES TRAVAUX

### Quelles conditions ?

- Le logement doit avoir plus de 15 ans.
- Les travaux doivent être réalisés par des professionnels du bâtiment et ne pas avoir commencé avant la date du dépôt de dossier de demande de subvention.
- Le logement doit faire l'objet d'une visite gratuite de l'opérateur missionné par l'Eurométropole afin d'évaluer l'état de votre bien.
- Après travaux, votre logement doit atteindre un niveau de performance énergétique correspondant à l'étiquette «D» (consommation < 230 kWh/m<sup>2</sup>/an) justifiée par une évaluation énergétique.
- Vous vous engagez à pratiquer un loyer encadré en signant avec l'Anah une convention à loyer maîtrisé pour une durée de 9 ans.

Il existe plusieurs niveaux de loyers possibles : «intermédiaire», «social» ou «très social». Ces derniers sont inférieurs (entre 15 et 32%) aux loyers moyens du secteur où se situe le logement et dépendent des ressources des locataires.

### Quelles aides aux travaux ?

- Vous bénéficiez également d'avantages fiscaux (30 à 70%) en fonction du niveau de loyer que vous choisissez de pratiquer.
- Vous pouvez obtenir des subventions de l'Anah complétées par des aides de l'Eurométropole **jusqu'à 60% du montant des travaux HT.**
- **Des primes peuvent s'ajouter selon les caractéristiques de votre projet** (de 1 000€ à 16 000€).



## VOUS NE RÉALISEZ PAS DE TRAVAUX

### Quelles conditions ?

- Vous vous engagez à pratiquer un loyer encadré en signant avec l'Anah une convention à loyer maîtrisé pour une durée de 6 ans.
- Les conditions de ressources de vos locataires sont les mêmes que dans le cadre d'un conventionnement avec travaux. Les niveaux de loyer sont inférieurs (10 à 23,5%) des loyers du secteur où se situe le logement.

### Quelles aides ?

- En conventionnant votre logement avec l'Anah, vous pouvez **bénéficier d'avantages fiscaux intéressants allant de 30 à 70% d'abattement** sur vos revenus fonciers, en fonction du type de conventionnement.

**Le plus : l'Eurométropole peut vous apporter des aides supplémentaires (avec ou sans travaux) :**

- Vous pouvez **bénéficier de différentes primes de l'Eurométropole** pouvant aller de 1 000€ à 1 500€ selon la situation de votre logement et le conventionnement que vous avez signé avec l'Anah (remise sur le marché d'un logement inoccupé, location à un ménage très modeste...).
- Si vous ne voulez pas vous occuper de la gestion du logement, vous pouvez **confier votre logement à Habitat Humanisme et Gestion Alsace** (03 69 33 24 22), l'Agence immobilière à vocation sociale qui propose de la gestion locative adaptée.

Exemple

*M. Muller souhaite réhabiliter un t4 de 80m<sup>2</sup> très dégradé.*

Avec les aides de l'Anah et de l'Eurométropole de Strasbourg, ses travaux pourront être subventionnés jusqu'à 60% de leur montant HT.

Selon le cas, il peut également bénéficier de différentes primes allant de 1 000€ à 16 000€, ainsi que d'un **abattement fiscal allant jusqu'à de 70%** du montant du loyer grâce au conventionnement.



### Qui contacter ?

Pour un accompagnement gratuit et personnalisé tout au long de votre projet, contactez SOLIHA qui vous assiste et vous conseille gratuitement dans toutes les étapes de votre projet : visite et conseil sur le terrain, étude de faisabilité technique, montage financier, constitution de votre dossier de subvention.

**Toutes les communes de l'Eurométropole sont concernées**

Blaesheim, Bischheim, Eckbolsheim, Eckwersheim, Entzheim, Eschau, Fegersheim, Geispolsheim, Hoenheim, Holtzheim, Illkirch-Graffenstaden, Lampertheim, La Wantzenau, Lingsheim, Lipsheim, Mittelhausbergen, Mundolsheim, Niederhausbergen, Oberhausbergen, Oberschaeffolsheim, Ostwald, Plobsheim, Reichstett, Schiltigheim, Souffelweyersheim, Strasbourg, Vendenheim, Wolfisheim, ainsi qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017, Achenheim, Breuschwickersheim, Hangenbieten, Kolbsheim, Osthoffen.